

**Concours des jeunes solistes de la
Fédération des musiques du Bas-Valais
29 et 30 mai 2021 à Monthey
Résumé des mesures COVID**

1. Plan de protection

Le plan de protection complet est disponible sur www.fmbv.ch et fait foi. Les éventuels changements d'ici au jour J seront publiés sur le site de la Fédération.

2. Déroulement du concours / accompagnants / public

Le concours se déroulera en présentiel (présence sur place des concurrents). Il n'y aura pas de pianiste, pas de catégories « Ensembles » ni « Ensembles de tambours » et pas de Grande finale.

Chaque concurrent se présente exactement à l'heure du rendez-vous (45 minutes avant la prestation) à l'accueil **avec son carnet de musicien**.

Les participants doivent ensuite attendre dans la salle d'échauffement jusqu'à ce qu'un bénévole vienne les chercher pour les amener à la salle de concours. Un seul accompagnant par soliste est admis dans la salle d'échauffement. En priorité le professeur de musique, sinon un parent. Les lutrins utilisés par les solistes sont désinfectés par les organisateurs après chaque utilisation.

Les règles en vigueur jusqu'au 31 mai 2021 ne permettent malheureusement pas aux musiciens non professionnels de jouer devant un public. Ainsi, les prestations devront se faire sans public.

Un seul accompagnant par soliste (p. ex. le professeur de musique) est admis dans la salle d'échauffement et dans la salle de concours. Aucune exception n'est possible. **Des tables sont disposées à l'extérieur du théâtre pour permettre aux autres personnes d'attendre** (p. ex. pour les parents).

Environ 10 minutes avant sa prestation, chaque soliste est accompagné par un bénévole de la salle d'échauffement jusqu'au Théâtre du Crochetan. Le soliste ne laisse aucune affaire personnelle (coffre ou autre) dans la salle d'échauffement.

3. Mesures de protection

3.1 Masque

Le port du masque est obligatoire en permanence à l'intérieur du bâtiment pour les personnes de plus de 12 ans.

Pour les joueurs d'instrument à vent, le masque peut être enlevé uniquement lorsque le participant effectue sa prestation devant le jury, ainsi que lorsqu'il s'échauffe dans la salle d'échauffement qui lui a été attribuée par les organisateurs.

3.2 Hygiène

La désinfection des mains est obligatoire lors de l'accès au bâtiment principal du Crochetan et lors de l'accès aux salles d'échauffement.

Les lutrins utilisés par les participants sont désinfectés après chaque utilisation. Les bénévoles responsables des salles (concours et échauffement) sont responsables de la désinfection des lutrins.

Chaque participant qui joue d'un instrument de percussion utilise ses baguettes personnelles.

3.3 Distance

La distance à respecter entre deux personnes est de 1,5 m au minimum (distance requise).

Veillez suivre les affiches et le marquage au sol concernant la gestion des flux de personnes.

3.4 Collecte des coordonnées

Les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et heures de présence.

Les coordonnées des participants, des bénévoles et des jurys ont été collectées au préalable. Chaque participant confirme sa présence le jour J en s'annonçant à l'accueil avant sa prestation.

Les données de l'accompagnant qui accède à la **salle d'échauffement** sont collectées par le bénévole responsable des salles d'échauffement [via l'application SocialPass](#) (de préférence) ou via un formulaire papier (si nécessaire). Nous recommandons aux accompagnants d'installer SocialPass avant leur venue.

4. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats est prévue dimanche 30 mai 2021 à 17 h 00, uniquement en ligne sur www.fmbv.ch.

Les coupes des vainqueurs, les critiques des jurys et les partitions des concurrents seront transmises par le Comité de la FMBV aux Présidents des sociétés dans les jours qui suivront le concours. Ces derniers transmettront les critiques/partitions aux participants et les coupes aux lauréats à une date de leur choix (assemblée générale de la société, répétition, etc.).

Les prestations seront enregistrées (audio uniquement). Les enregistrements seront mis à disposition dans les jours qui suivent le concours, durant 1 mois, sur le site Internet www.fmbv.ch. Seuls les numéros de passage des concurrents figureront, sans les noms et prénoms des solistes. **Les participants qui ne souhaiteraient être enregistrés sont priés de l'indiquer à l'accueil.**

5. Boissons et subsistance

Des boissons seront proposées à la vente à l'extérieur du théâtre du Crochetan, sur la « place du Théâtre ». En revanche, les participants et accompagnants n'auront pas la possibilité de se restaurer sur place.

La participation au Concours de jeunes solistes de la FMBV implique le respect strict du plan de protection.

Demeurent réservées les mesures des autorités en vigueur les 29 et 30 mai 2021.